



 Département de la
HAUTE-GARONNE
Commune de **BOUSSENS**

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME



3.2

REGLEMENT GRAPHIQUE

Réalisé par : bureaux d'études E2D et ALTEREO :
mf.mendez.e2d@gmail.com et j.perez@altereo.fr



1ère révision arrêtée le 3 juin 2019
Approuvée le 2 mars 2020

Zones	Prescriptions
UA	 Espaces boisés classés
UB	 Forme urbaine remarquable
UBa	 Emplacements réservés : Aménagement de carrefour routier
UC	 Continuités écologiques à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU
UE	 Elements de paysage remarquable à protéger au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du CU
UEI	 Secteurs soumis à OAP
UX	
AU	
AUE	
AUO	
AUx0	 Aléa faible à moyen en crue exceptionnelle
A	 Aléa fort en crue exceptionnelle
Ap	
N	
NL	
Nsp	
Nzh	

